



*Saint Agnan mon village en
Morvan*



N° 4

Novembre/Décembre 2020

Au sommaire :

- *Le mot du Maire*

- *La vie de la commune*

- *Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 23 décembre*

- *Infos*



Mesdames ; Messieurs, Chers Ami(e)s,

En cette nouvelle année, mon équipe et moi-même formulons le souhait de 365 jours de bonheur et surtout de bonne santé pour toutes et tous, bien loin des incertitudes liées à la pandémie de 2020.

2021, sera pour notre commune l'année de la mise en place des travaux de la Mairie. Nous serons ; en effet, équipés de structures fonctionnelles adaptées aux besoins de nos habitants et visiteurs avec un accueil du public son secrétariat et le bureau du Maire.

A ce sujet, j'espère que la situation sanitaire reviendra rapidement « à la normale » et nous permettra une inauguration digne de ce nom.

En attendant ce jour, je réitère mes consignes de prudence et de respect des gestes barrières, pour le bien être de tous. Prenez soin de vous, prenez soin des autres.

Bonne lecture.

Votre Maire.

Georges Flecq

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 23 Décembre

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire le mercredi 23 décembre 2020 à 18h00 en mairie de Saint-Agnan en Morvan dans le respect des gestes barrières en vigueur, a délibéré sur les points à l'ordre du jour.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10

Absente : Orane PROFIT a donné pouvoir à Julien LOUETTE

Président de séance : Georges FLEECQ

Secrétaire de séance : Bernard JEUNET

Le quorum étant atteint, le Maire a demandé que les deux points supplémentaires ci-après soient ajoutés à l'ordre du jour, ce qui a été accepté à l'unanimité par l'assemblée.

- Pose d'une glissière de sécurité dans le virage du cimetière*
- Délibération à prendre pour s'opposer à un avis défavorable reçu par Madame Elodie Cordin de construire trois gîtes sur la Commune.*

1. Approbation de la dernière réunion du 16 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du vendredi 16 octobre 2020 a été contesté par Guy Sarrado en son point N° 2 traitant de la modification du budget primitif 2020 pourtant voté à l'unanimité.

Guy Sarrado considère en effet que l'excédent budgétaire de 126.709,50 € se rapportant à une somme versée à la commune par le SIAEP (Syndicat

Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Terre Plaine) avant qu'elle n'adhère au Syndicat, ne devrait pas figurer à l'actif du budget communal.

Après un large débat, le Conseil Municipal décide de maintenir cette somme au budget de la commune pour les impératifs comptables ci-après :

- *Il est expressément indiqué au CA (Compte Administratif) 2019 que le transfert du Service d'Eau Potable (actif, passif, résultat de l'exercice 2017) qui n'a pas été exécuté en 2018, est à régulariser sur l'exercice 2019 soit 126.709,50 €.*
- *C'est pour cela qu'à la demande de la Trésorerie les modifications nécessaires ont été pratiquées tant sur le Compte Administratif que sur le Budget Primitif.*
- *En effet, le service d'eau ayant été clôturé, nous devons, ce que nous avons fait avec l'aval de la Trésorerie, réintégrer au budget de la Commune le total cumulé du Service Eau (Section d'Exploitation et Section d'Investissement), soit la somme de 126.709,50 €.*

Le Conseil Municipal réitère donc sa décision en approuvant à la majorité (Guy Sarrado votant contre) le point N°2 du compte rendu de la Réunion du 16 octobre 2020 et décide que tout ou partie de la somme de 126.709,50 € sera éventuellement reversée au SIAEP sur justificatifs et après examen de la nature juridique des montants composant cette somme.

2. Compte rendu de travail présenté par chaque Commission Communale

Patrick Maréchal rend compte de l'activité des commissions Voirie, Gestion du Cimetière et du Monument aux Morts, dont il est membre avec Bernadette Lorient, Luc Pélissier et Julien Louette.

Ces trois derniers, seuls ou en équipe, effectuent le démontage de l'ancien garage, la pose du plafond et le bardage du silo destiné à stocker les granulés qui alimenteront la nouvelle chaudière.

Ces seuls travaux génèrent une économie importante pour les finances communales.

Luc Pélissier rend compte de l'intervention de l'entreprise Millot à laquelle il a assisté avec Patrick Maréchal et qui a consisté d'une part à passer une caméra dans une canalisation et d'autre part à en déboucher une autre, les deux canalisations passant sous la Place du Bourg.

Il est remarqué que la bonne gestion du cimetière a entraîné à ce jour la rénovation de quatre tombes par les descendants ; d'autres sépultures qui pour l'heure n'ont pu être rénovées du fait de l'éloignement des descendants le seront assurément prochainement.

René Corniaux, quant à lui, fait état de son rôle dans la commission Bâtiments communaux, relatant les réunions hebdomadaires de chantier relatives aux travaux de la mairie en compagnie de Guy Sarrado et de Georges Flecq.

Membre de la commission Voirie également, il a participé avec Luc Pélissier au recensement des propriétaires qui doivent élaguer en bordure de route les branches d'arbres qui sont en contact avec les fils téléphoniques.

René Corniaux a par ailleurs représenté la Commune lors d'une réunion du GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au Parc Naturel Régional du Morvan.

Michel Loison dans le cadre de la commission Développement des activités Agriculture, Artisanat, Commerces et Tourisme a, pour sa part, préparé la visite des Entreprises de la Commune, et notamment pris contact avec Vincent martin pour faire évoluer favorablement le dossier « tour du lac » dans le but d'éviter la partie « route » jugée dangereuse du chemin de randonnée.

Il va par ailleurs avec Orane Profit, aider au développement du futur marché estival 2021 dont le galop d'essai d'août 2020 a été plus que concluant.

Bernard Jeunet, quant à lui, continue avec Orane Profit dans la commission Communication, à améliorer le Journal Municipal « Saint-Agnan mon Village en Morvan » qu'ils ont décidé de faire paraître à la suite de chacune des réunions du Conseil Municipal.

Bernard Jeunet fait état par ailleurs de l'avancement du dossier « site Internet de la commune qu'il suit scrupuleusement avec le concepteur et qui prend vraiment tournure.

Bernard Jeunet rend également compte de sa présence aux réunions des délégations « Mission numérique Nivernais/Morvan » et du « PNRM ».

Bernard Jeunet est enfin remercié pour avoir fourni le sapin de Noël de la Mairie qu'avec Patrick Maréchal il a installé et décoré.

3-Elagage des arbres près des lignes téléphoniques ; compte rendu de René Corniaux et Luc Pélissier avant prise éventuelle d'un arrêté par le Maire

Les arbres présentant un problème ont été recensés et les propriétaires concernés avisés de leurs obligations en la matière.

L'élagage des arbres du domaine communal sera traité par Patrick Maréchal et Luc Pélissier.

4-Décision de réviser la réglementation sur le boisement et désignation des délégués communaux agriculteurs, exploitants forestiers, propriétaires de bois

Les élus donnent à l'unanimité leur accord pour inscrire la Commune dans un programme de révision des réglementations des boisements financée à 100 % par le Département et donnent mandat au Maire pour ce faire.

Le maire précise que le coût de l'étude est subventionné à 100 % dans la mesure où la révision est engagée par six communes au moins, ce qui est le cas.

Les délégués seront désignés le moment venu.

5-Désignation d'un référent « Forêts » pour le PNRM

Bernadette Lorient est désignée comme « Référente Forêts » pour représenter la Commune au PNRM.

6-Décision d'entreprendre les démarches pour obtenir un Plan Local d'Urbanisme ou une Cartographie de la Commune, après exposé des problématiques administratives et financières

Afin de connaître les zones constructibles ou non, le Conseil Municipal décide d'analyser la carte graphique effectuée il y a 7 ans par le bureau d'études de Nièvre Ingénierie, et de contacter cette instance pour réactualiser le dossier demeuré sans suite, sachant qu'une telle étude est subventionnable aujourd'hui à hauteur de 50 %.

Le Maire rendra compte au Conseil Municipal de ses démarches pour mener à bien ce dossier.

7-Souscription d'une assurance Dommage-Ouvrage (DO) pour les importants travaux de réhabilitation de la Mairie, des anciennes salles de classe qui deviendront Salle du Conseil et Salle des Associations, ainsi que du logement

Le maire expose que cette assurance n'est plus obligatoire pour les collectivités territoriales (excepté en matière d'habitation), bien que fortement conseillée dès lors qu'une commune fait réaliser des travaux de bâtiment relativement importants.

En vertu de l'article L.242-1 du Code des Assurances les communes qui font réaliser des travaux de construction pour un usage d'habitation ont l'obligation de souscrire une assurance dommages-ouvrage (DO).

En conséquence, la décision de contracter une assurance D-O uniquement pour les travaux de rénovation de l'appartement du premier étage qui représentent environ 30 % du montant total des travaux est donc prise à l'unanimité des voix par le Conseil Municipal.

8-Décision de réduire les frais d'éclairage public

De l'avis général, le SIEEEN étant compétent pour cette question, une décision sera prise après son verdict.

9-Réhabilitation du fossé route des Gueniffets prévoyant des parties busées et non busées

Le devis de l'entreprise Cavory à hauteur de 14.949,30 € a été retenu à l'unanimité des voix par le Conseil Municipal.

10-Entreprises et Devis à retenir dans le but de constituer les dossiers de demande de subventions pour les travaux de réfection des façades et pignons ainsi que » de toiture pour 2020/2021 (suppression des cheminées et des lucarnes, réfection des solins et bandes de rives, révision des chéneaux de la toiture et démoussage de celle-ci

Après étude, les entreprises proposées pour les différents travaux sont les suivantes :

-Ravalement des façades et pignons : entreprise 2GM Morvan pour un coût TTC de 37.162 €

-Révision de la toiture et démoussage, réfection des solins et bandes de rives, révision des chéneaux et suppression des cheminées et lucarnes : le devis Laffage est validé pour un coût de 10.735,20 €

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix de retenir ces entreprises pour la présentation des dossiers de subvention, Guy Sarrado s'opposant seulement à la suppression des cheminées pour des raisons d'esthétique.

11-Pose d'une glissière de sécurité dans le virage du cimetière

Compte tenu du montant du devis (8.000 € pour 60 mètres linéaires !) le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se renseigner auprès de la DDE pour ce qui est notamment des normes en la matière.

12-Délibération à prendre pour s'opposer à un avis défavorable reçu par madame Elodie Cordin de construire trois gîtes sur la Commune

Le Conseil Municipal décide d'autoriser, en vertu de l'article 111-4 du Code de l'Urbanisme, les constructions pour lesquelles Madame Elodie Cordin a reçu un avis défavorable pour chacune de ses trois demandes de permis de construire trois gîtes aux Michaux en dehors des parties urbanisées de la Commune.

La délibération d'opposition sera motivée et précisera que les branchements Eau et Electricité resteront à la charge des demandeurs.

Décision prise à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

13-Questions diverses et compte rendu sur l'avancement des travaux en cours et sur le suivi des décisions prises lors de la dernière réunion du 16 octobre 2020

Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise dénommée Compagnie Bourguignonne d'Electricité (CBE) risque d'être défaillante.

Le choix d'un nouveau prestataire est en cours pour le cas où la défaillance de l'actuel prestataire sera avérée.

Les colis des Anciens ont été distribués par chaque Conseiller disponible sur son secteur.

Que les Conseillers qui ayant une activité professionnelle mais qui se sont néanmoins impliqués dans la préparation des colis ne s'offusquent pas de ne pas avoir été sollicités pour la distribution.

Nous ferons mieux l'année prochaine en procédant aux distributions par exemple un samedi.

Les débats étant achevés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

Hors séance pour information

Il est à noter que cette année 2020 a été marquée par l'absence de cérémonies publiques au Monument aux Morts pour respecter les consignes gouvernementales.

De même, en accord avec les associations concernées, aucune commémoration n'a eu lieu devant la stèle de la Chapelle Saint Pierre pour rendre hommage aux maquisards.

Ce qui fait que la Commission Fêtes et Cérémonies menée par Bernadette Lorient et Luc Pélissier s'est trouvée cette année inactive.

Pour l'avenir, le Maire souhaite que soit valorisé le site de la Chapelle Saint-Pierre avec sa stèle ; c'est dans cette optique qu'il a récemment reçu l'Association des Chemins de Mémoire qui gère notamment le mémorial de Dun-Les-Places et que devrait être remis en état en 2021/2022 le Chemin de la Pinarde dit Chemin de la Chapelle.

Saint-Agnan 31 Décembre 2020

Le Maire

Rectificatif au bulletin Municipal N°3

Sur demande expresse de Guy Sarrado, la rédaction de « Saint Agnan mon Village en Morvan » apporte le rectificatif suivant :

*Le Compte Rendu de la réunion du 16 octobre 2020 en son point N°2 fait état, à tort, d'une « facture » à destination du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Terre Plaine alors qu'il s'agit, en fait, d'un « document » lié au **transfert du service de l'eau potable**. C'est ce seul malentendu de terminologie que conteste Guy Sarrado et non la délibération elle-même à laquelle il adhère.*

Commémoration du 11 Novembre

Décidément, en 2020, les commémorations se ressemblent car après le 08 Mai, ce 11 novembre, la cérémonie qui commémore la signature de l'armistice de 1918 s'est déroulée, sur ordre de la Préfecture, pour cause de Covid, dans un format très réduit (6 personnes) et en respectant strictement les mesures de distanciations sanitaires.

Cette année a été marquée par le centenaire de l'inhumation du soldat inconnu sous l'arc de triomphe et aussi par l'entrée au Panthéon de l'écrivain Maurice Genevoix natif de Decize, ancien poilu, et auteur de « Ceux de 14 » Georges Flecq a déposé une gerbe



au monument aux morts aidé de son fils Emmanuel lequel, en sa qualité de gendarme pilote de haute montagne, a souhaité rendre hommage à ses collègues pilotes d'hélicoptère, tombés notamment au Mali dans la lutte contre le djihadisme. Le Maire a également lu le message de la Ministre des armées chargée de la mémoire des anciens combattants et a procédé à l'appel aux morts pour la France de la Commune incluant les militaires tués au combat au cours de l'Opération Barkhane.

Une minute de silence a été observée par les participants.

Connaissez-vous IRIS la lutine ?

Un plus pour votre promenade autour du lac !

SAINT-AGNAN

Les Grands Prés ont fait peau neuve

Hors confinement, le Domaine des Grands Prés, au lac de Saint-Agnan, est un site habituellement très fréquenté de la Réserve naturelle des Tourbières du Morvan.

Le sentier vieillissant a fait peau neuve et est désormais doté d'aménagements et de visuels qui s'intègrent parfaitement au paysage.

Initiée début 2019, sa restauration a été menée par le Parc du Morvan, en collaboration avec ses partenaires, des riverains et des élus du village de Saint-Agnan.

Iris la lutine

« L'idée du sentier est de faire vivre aux visiteurs une expérience en les immergeant dans une ambiance avec un personnage, de susciter leur curiosité tout en suivant un fil conducteur », expli-



DÉCOUVERTE. Les nouveaux aménagements ludiques et accessibles du sentier du Domaine des Grands Prés.

que Hélène Perrenoud, en charge du projet au Parc du Morvan.

Le visiteur est guidé par Iris la lutine, personnage que l'on retrouve tout au long du sentier d'interprétation du Domaine des Grands Prés.

Les panneaux et jeux, ludiques et joliment illustrés, révèlent les secrets

du lac de Saint-Agnan, de l'eau, des zones humides, ils nous apprennent à reconnaître les espèces (faune et flore) qui peuplent ce site. Les derniers équipements seront posés prochainement. « Notre choix s'est porté principalement sur des matériaux locaux et naturels », ajoute Hélène Perrenoud.

Le site a conservé son ancien tracé, mais l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été revue et étendue. Les parties abîmées du chemin sur platelage en bois ont été réparées.

La petite boucle (un kilomètre) est adaptée aux fauteuils de ville, les nouveaux aménagements rendent la grande boucle (deux kilomètres) accessible aux fauteuils tout terrain, qui peuvent être empruntés à la Maison du Tourisme de Saint-Brisson.

Ce sentier très facile à parcourir est idéal à faire en famille. Une fois le confinement terminé, Iris la lutine se fera un plaisir de vous accompagner dans son univers ! ■

Pratique. Plus d'informations sur le site www.parc dumorvan.org et au 03.86.78.79.57

<https://www.lejdc.fr/saint-brisson-58230/actualites/les-grands-pres-ont-fait-peau-neuve-13879659/>

: SUSPECT Numéro 1



Le mardi 08 décembre, sur une parcelle du hameau des Pompons, Michel Loison a constaté qu'un de ses troupeaux de moutons avait fait l'objet d'une attaque par un grand canidé.

Quatorze de ses quarante-deux bêtes ont été victimes d'un carnivore (trois d'entre elles ont péri, cinq autres, dont le bélier ont été euthanasiées suite à leurs blessures).

Les techniciens de l'office de la biodiversité sont intervenus et au vu d'une empreinte il semblerait qu'un loup soit à l'origine de ce carnage.

La préfecture se veut, cependant, rassurante pour la population ; un loup seul n'est pas dangereux pour les êtres humains. et rappelle que le loup est une espèce protégée, et à ce titre sont interdites toutes formes de détention, de capture et de mise à mort intentionnelle.

https://www.lejdc.fr/saint-agnan-58230/actualites/une-vingtaine-de-moutons-egorges-en-cote-d-or-et-dans-la-nievre-le-loup-suspect-numero-1_13890986/

Un nouveau directeur pour le parc naturel régional du Morvan

Suite au départ en retraite de Jean-Philippe Caumont, c'est Olivier Georges qui a été nommé directeur du Parc naturel régional du Morvan. Il a pris ses fonctions le 1er décembre dernier, dans un contexte un peu particulier, peu avant la fin du 2e confinement.

Pour les années à venir sa feuille de route devrait s'articuler autour de la mise en œuvre de la nouvelle charte du Parc (2020-2035) qui vient d'être approuvée. La promotion du territoire, la valorisation de ses produits, de son patrimoine, la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance font partie de ses objectifs.

À la réunion du Comité Syndical du Parc :

Le mardi 15 décembre, les délégués des Communes du PNRM se sont réunis à Saint Brisson à l'auditorium. Amphithéâtre Marcel Vigreux. (Prochain Comité Syndical le mardi 23/02/2021)

Après une première prise de contact, le nouveau directeur Monsieur Olivier George sous la présidence de Monsieur Sylvain Mathieu a déroulé l'ordre du jour.

Le vote du budget a été rapidement approuvé et les informations suivantes ont été précisées.

_Les panneaux « Commune du Parc Naturel du Morvan » vont tous être changés au printemps prochain, en commençant par les 16 nouvelles Communes de Saône et Loire. (le parc est aujourd'hui composé de 133 Communes et 8 Communautés de Communes, pour quelques 70.000 habitants)

_Un concours des prairies fleuries sera organisé.

_Un référent « Forêts » par Commune devra être désigné.

_Concernant la transition écologique, diverses pistes ont été évoquées par Monsieur Philippe Veyssiere comme la valorisation du circuit court, les économies sur l'éclairage public, et aussi le recensement et la transmission du savoir basé sur le récit des expériences.

_Mademoiselle Céline Davot, géomaticienne*, sur IDÉO Portail de la connaissance a proposé une démonstration de ses compétences numériques en matière d'exploitation de bases de données regroupant des cartes, photos données topographiques, coordonnées GPS, images, qu'elle met à disposition des collectivités locales.

*Ndlr : *Experte des problèmes de gestion et aménagement du territoire.*

_L'association « Artisans Bois Morvan » présidée par Monsieur Daniel Brizard a exposé son activité

Notamment en présentant son site internet éponyme Cette association composée de 16 entreprises de la filière bois se fait forte d'exploiter les bois du Morvan de l'abattage à la réalisation de meubles, un exemple vertueux de circuit court.

Mise au point

Suite à la visite de Madame Nadia SOLLOGOUB et votre question sur la taxe de "dessouchage", la réponse de la DDT : cette taxe en tant que telle n'existe pas et provient certainement d'une confusion sémantique avec l'indemnité liée au défrichement. Pour votre information, un défrichement est une coupe d'arbres avec suppression de la destination forestière de la parcelle (d'où le terme "dessouchage" employé par vos interlocuteurs). Depuis le 13 octobre 2014, la loi n°2014-1170 impose une compensation systématique pour toute surface défrichée, alors que les agriculteurs en étaient dispensés depuis 2001 dans la Nièvre. Cette compensation peut prendre la forme soit de boisements, soit de

travaux d'amélioration sylvicole, soit d'une indemnité versée au fonds stratégique de la forêt et du bois.

En cas de compensation financière, le montant de l'indemnité est calculé sur la base du coût moyen à l'hectare des travaux de plantation (valeur régionale évaluée à 1 500 €/ha), auquel s'ajoute la valeur du foncier (fixée à 800 €/ha dans la Nièvre). Le montant global de 2 300 €/ha est modulé selon un coefficient multiplicateur (de 1 à 5) en fonction des enjeux locaux. Dans tous les cas, le montant compensateur ne peut être inférieur à 1 000 € (seuil fixé par la loi).

Le SIEEEN,

Partenaire solidaire des collectivités territoriales de la Nièvre

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) facilite la mise en œuvre de la transition énergétique et de l'économie circulaire sur le département de la Nièvre.

Acteur reconnu du développement durable, le SIEEEN conseille, soutient et accompagne les collectivités nivernaises dans leur démarche éco-exemplaire.

Le comité syndical : Au total, 118 membres et 118 suppléants seront élus au Comité syndical. Ces derniers ont élu le nouveau Bureau Syndical constitué de 21 membres

1 président, 7 vice-présidents, 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint et 11 membres.*

Le Comité lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande publique...). Il assure le bon fonctionnement du Syndicat, prépare les décisions et les orientations qui seront soumises à délibération

Historique

Après la Seconde Guerre Mondiale, le Gouvernement provisoire du Général de Gaulle engage d'importantes réformes pour reconstruire et moderniser la France. L'une de ses mesures phares est la mise en œuvre d'une politique énergétique publique. EDF, nouvel établissement public chargé de la distribution de l'électricité, est créé en avril 1946.

Propriétaires des lignes électriques depuis la promulgation de la loi du 15 juin 1906, les communes s'organisent pour faire face à ce puissant concessionnaire. Elles fondent les syndicats primaires d'électricité, qui créent le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Nièvre (SIEN), le 30 déc. 1946. Avec pour missions premières : **fournir en électricité les Nivernais non-desservis** (15 % de la population) et **répondre aux besoins croissants du département**. Partenaire privilégié des collectivités, le Syndicat diversifie ses compétences et ses domaines d'activités au fil du temps :

- **1946** : Distribution publique d'électricité et de gaz.
- **1976** : Éclairage public.
- **1976** : Patrimoine et équipements publics.
- **1988** : Service Collectif d'Entretien et d'Éclairage Public (SCEEP).
- **1992** : Informatisation des collectivités et des écoles.
- **1996** : Gestion des déchets ménagers.
- **1998** : Cartographie et Système d'Information Géographique (SIG).
- **2004** : Énergies renouvelables.
- **2012** : Création de la Régie SIEEEN Chaleur (réseaux de chaleur bois).

- **2012** : Participation à la création de la SEM Nièvre Énergies (éolien, photovoltaïque, micro hydraulique).
- **2018** : Transition énergétique et climat. Aujourd'hui, le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) fait partie des syndicats intercommunaux qui disposent du plus grand nombre de prérogatives

Le point Travaux de la Mairie

En cette fin d'année, le chantier concernant les locaux de l'Accueil, du bureau du Maire et de la Salle de réunion sont en passe d'être achevés. Il reste à les aménager pour pouvoir recevoir le public dans de bonnes conditions. Nous espérons une réception des travaux pour le début du premier trimestre 2021.



Le colis de Noël

Le lundi 21 décembre, le Maire et ses conseillers ont procédé à la distribution du colis de Noël des anciens de la Commune.

Cette année 2020 marquée, entre autre, par l'impossibilité de les réunir dans un bon restaurant, les élus avaient décidé de compenser cet aléa par un très beau colis de la maison « Cadeau Gourmand de Saulieu » garni de produits régionaux, y compris ceux de Chloé notre tisanière.

Nous espérons que cette intention aura participé à faire passer de bonnes fêtes de fin d'année à nos séniors.



En Bref

- Le vendredi 18 décembre, la Mairie de Gouloux a invité les enfants des communes saint Brisson, Saint Agnan scolarisés à Montsauche à un goûter suivi d'une distribution de cadeaux.
- Un sapin de Noël, en provenance des Blancs, a été Installé et décoré par Patrick Maréchal et Bernard Jeunet afin d'égayer une place du bourg déjà bien triste suite à la fermeture des restaurants à laquelle, la Vieille Auberge du Lac n'a pas échappé.



Une recette bien locale

Les CRAPIAUX du MORVAN*



Ingrédients pour 6 personnes:

300g Farine, 20cl, Eau 20cl, Lait, 4 Œufs, 200g, Lard fumé Poivre, Sel,

Versez la farine dans un saladier puis mélangez avec les œufs entiers.

Délayez petit à petit avec l'eau et le lait jusqu'à obtenir une pâte assez épaisse.

. Salez modérément, poivrez et laissez reposer 1 h.

Coupez le lard fumé en lanières. Faites-les légèrement dorer dans une poêle sans matière grasse.

Versez une louche de pâte sur le lard et faites cuire 3 à 5 min de chaque côté (la crêpe doit être assez épaisse). Procédez de même jusqu'à épuisement des ingrédients et servez. et dégustez.

Le calendrier de collecte des ordures ménagères



CALENDRIER 2021

MONTSAUCHE LES SETTONS
ST BRISSON, ST AGNAN,
OUROUX (La maison, fonteny)

Veillez à sortir vos sacs la veille au soir de la collecte



Distribution des sacs :

dans votre mairie, à l'accueil de la communauté de communes à Château-Chinon

Encombrants : en cas d'impossibilité de déposer vos encombrants en déchetterie, contactez la CCMSGL au 03 86 79 43 99



REFUS :



Les cartons brun vont à la déchetterie

Retrouvez les consignes de tri et votre calendrier sur www.ccmorvan.com

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 V Jour de l'an	1 L	1 L	1 J	1 S 1er mai	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 L Pâques	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S Victoire	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J ascension	13 D
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L pentecôte	24 J
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L
29 V		29 L	29 J	29 S	29 M
30 S		30 M	30 V	30 D	30 M
31 D		31 M		31 L	

DECHETS NON RECYCLABLES

BIODECHETS

EMBALLAGES



accueil communauté de communes 03 86 79 43 99 - contact@ccmorvan.fr



CALENDRIER 2021

MONTSAUCHE LES SETTONS
ST BRISSON, ST AGNAN,
OUROUX (La maison, fonteny)

Veillez à sortir vos sacs la veille au soir de la collecte

Horaires de la déchetterie de Montsauche-Les Settons :

01 avril au 30 septembre :

Lundi : 10h - 13h / 14h - 18h
Mercredi et Vendredi : 14h - 18h
Samedi : 10h - 13h / 14h - 18h

01 octobre au 31 mars :

Lundi : 10h - 13h / 14h - 17h
Mercredi et Vendredi : 14h - 17h
Samedi : 10h - 13h / 14h - 17h



DANS LE SAC JAUNE



REFUS

Barquettes plastique et polystyrène

Retrouvez les consignes de tri sur www.ccmorvan.com

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L Toussaint	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J Armistice	11 S
12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M 14 juillet	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 J	15 D Assomption	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S Noël
26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 S	31 M		31 D		31 V

DECHETS NON RECYCLABLES

BIODECHETS

EMBALLAGES



